

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **RELAX**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Parfum de chambre
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stadler Form Aktiengesellschaft
Chamerstrasse 174
CH-6300 Zug
Tel. +41 41 720 48 48
- **Fabricant de contrat**
Aromalife AG
Bahnhofstrasse 37
CH-3427 Utzenstorf
- **Service chargé des renseignements:** E-Mail: info@aroma.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Centre Suisse d'information toxicologiques
Freiestrasse 16, CH- 8030 Zürich
CH-numéro de téléphone en cas d'urgence: 145

2 Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

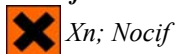


Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

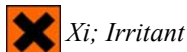
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R38: Irritant pour la peau.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: RELAX

(suite de la page 1)

*Xi; Sensibilisant*

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

*N; Dangereux pour l'environnement*

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R10: Inflammable.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Limonene

huile de cèdre

Citral

Citronellol

· **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/

...

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

-SUI-

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: **RELAX**

(suite de la page 2)

· **vPvB**: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

· **Description**: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	Limonene Xi R38; Xi R43; N R50/53 R10 Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	25-50%
CAS: 8023-85-6 EINECS: 295-985-9	huile de cèdre Xn R65; N R51/53 Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411	10-25%
CAS: 5392-40-5 EINECS: 226-394-6	Citral Xi R38; Xi R43 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4	Linalol Xi R38 Skin Irrit. 2, H315	2,5-10%
CAS: 115-95-7 EINECS: 204-116-4	Linalyl acetate N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411	2,5-10%
CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0	Citronellol Xi R38; Xi R43; N R51/53 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1,0- 2,5%
CAS: 123-35-3 EINECS: 204-622-5	7-méthyl-3-méthylèneocta-1,6-diène Xn R65 R52/53 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 3, H412	1,0- 2,5%
CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1	Géraniol Xi R38-41; Xi R43 Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	1,0- 2,5%
CAS: 87-44-5 EINECS: 201-746-1	beta-Caryophyllen Xn R65 Asp. Tox. 1, H304	1,0- 2,5%
CAS: 3338-55-4 EINECS: 222-081-3	Cis beta ocimene Xn R65 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	1,0- 2,5%
CAS: 562-74-3 EINECS: 209-235-5	p-menth-1-ene-4-ol Xn R22; Xi R38 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317	1,0- 2,5%
CAS: 80-56-8 EINECS: 201-291-9	pin-2(3)-ène Xn R65; Xi R43; N R50/53 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Sens. 1, H317	0,1-1,0%
CAS: 2442-10-6 EINECS: 219-474-7	acétate d'oct-1-en-3-yle Xn R22-65 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	0,1-1,0%

(suite page 4)

SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: RELAX

(suite de la page 3)

CAS: 121-33-5 EINECS: 204-465-2	vanilline ☒ Xi R43 ⚠ Skin Sens. 1, H317	0,1-1,0%
CAS: 105-87-3 EINECS: 203-341-5	Geranyl acetate ☒ N R51/53 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	0,1-1,0%
CAS: 150-84-5 EINECS: 205-775-0	Citronellyl acetate ☒ Xi R38; ☒ N R51/53 R10 ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,1-1,0%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Veiller à l'apport d'air frais.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Avec une manipulation prudente et l'utilisation comme l'utilisation prévue, il n'ya pas de danger
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:**
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Ne fait pas vomir.
Rincer la bouche avec de l'eau.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 5)

-SUI

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: RELAX

(suite de la page 4)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter l'inhalation de vapeurs / brouillards / gaz.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: aluminium.
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: revêtement intérieur en verre.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 3 (CH/TRGS510) liquides inflammable.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

5989-27-5 Limonene

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 14 ppm Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 7 ppm S SSc;
--------------	---

MAK (EU)	Valeur à long terme: 200 mg/m ³ , 300 ppm
----------	--

106-24-1 Géraniol

MAK (EU)	Valeur à long terme: 200 mg/m ³ , 300 ppm
----------	--

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: RELAX

(suite de la page 5)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Pour la conformité durable des limites d'exposition aux postes de travail (VLE, MAK) et une bonne ventilation aucune mesure particulière n'est requise normalement.

Les mesures d'exposition aux postes de travail sont généralement recommandés.

Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains:

Gants résistant aux solvants

Des gants résistant aux produits chimiques (EN374)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en PVA

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

* 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Indications générales
Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: jaune-rougeâtre

Odeur: Caractéristique de la lavande et des oranges.

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair: 44 °C (DIN 51755)

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: **RELAX**

(suite de la page 6)

· Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,844-0,860 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	44,8 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité**
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

5989-27-5 Limonene

Oral	LD50	4400 mg/kg (rat)
------	------	------------------

106-22-9 Citronellol

Oral	LD50	3450 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2650 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: RELAX

(suite de la page 7)

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

Nocif

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

12 Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

En général non polluant

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

Pour ce produit aucune touche l'élimination des déchets sont définies selon le catalogue européen des déchets (CED), comme l'usage prévu par le «consommateur qui permet un classement

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1169

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

1169 EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES,
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT,
Dispositions spéciales 640E

· **IMDG**

EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID (DIPENTENE,
cedarwood oil), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

(suite page 9)

SUI

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: **RELAX**

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 3 Liquides inflammables.
· Étiquette 3

· IMDG



· Class 3 Flammable liquids.
· Label 3

· IATA



· Class 3 Flammable liquids.
· Label 3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Limonene

· Marine Pollutant:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler:

30

· No EMS:

F-E,S-D

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités exceptées (EQ): E1

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Catégorie de transport 3

· Code de restriction en tunnels D/E

· "Règlement type" de l'ONU:

UN1169, EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES, Dispositions spéciales 640E, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, III

-SUI-

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.04.2014

version: 3

Révision: 23.04.2014

Nom du produit: **RELAX**

(suite de la page 9)

15 Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Limonene
huile de cèdre
Citral
Citronellol
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/
...
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**